Image not found or type unknown

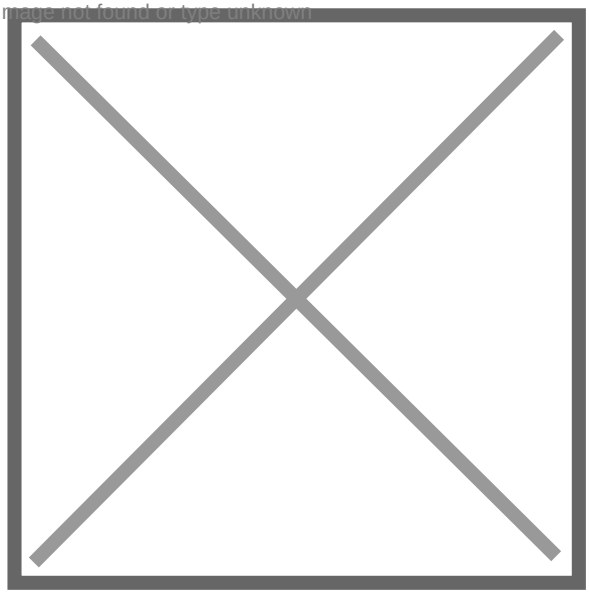

Demande de renseignement sur la législation du travail

Par **dorrine**, le **26/01/2009** à **21:24**

rebonjour,

et merci pour la réponse de ma précèdente question, j'ai une autre question concernant cette fois les contrats aidé tels que les (cav-cae-cne) etc.... voilà j'ai travaillé en contrat cav (contrat d'avenir en tant qu' agent administratif) durant une prériode de 3mois passé cette période, j'ai démissioné pour harcécèlement morale (mais aussi le poste n'étais pas du tout ce que j'espèrer il n'y avait pratiquement rien à faire, à part pour le 1ere mois et le logiciel sur lequel j'étais censée travailler m'été inconnu, j'étais totalement larguée très peu épaulé) poussé à bout et sans réfléchir j'ai déposé ma démission, aujourd'hui j'ai eu un rendez-vous avec la DDTE organisme qui gére mon dossier ass et le contrôleur qui ma reçu ma affirmé que l'établissement pour lequel j'étais employée pouvais me demander de réstitution des sommes perçus (mes salaires) durant mon embauche, la raison invoqué serait que cette emploi été un contrat aidé par l'état qu'une rupture entrainerait cette sanction, mais j'ai bien relus mon contrat et nulle part il est mentionné qu'une démission entrainerai une éventuel poursuite des mes employeurs et les rembousements des salaires perçus.

Si une personne pouvait m'éclairer sur ce point cela m'aiderait (je fait appel éventuellement à des juristes si cela est possible ou toute autre personne si connaissant sur le sujet

merci par avance
sherley

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés